

Lieux de travail sains. Un acquis pour vous. Un atout pour l'entreprise.

Pour un travail sain **ALLÉGEZ LA CHARGE!**

Guide de la campagne



#EUhealthyworkplaces

www.healthy-workplaces.eu



Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Numéro gratuit (*): 00 800 6 7 8 9 10 11

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf dans le cas de certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<https://europa.eu>).

Manuscrit achevé en novembre 2019

Ni l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) ni aucune personne agissant au nom de l'Agence n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020

Print: ISBN 978-92-9479-222-8, doi:10.2802/98164, TE-01-20-122-FR-C

PDF: ISBN 978-92-9479-162-7, doi:10.2802/362935, TE-01-20-122-FR-N

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2020

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Toute utilisation ou reproduction de photographies ou d'autres éléments qui n'appartiennent pas à l'EU-OSHA doit faire l'objet d'une demande d'autorisation directement adressée au titulaire des droits d'auteur.

Les photographies utilisées dans cette publication illustrent une série d'activités professionnelles.

Elles ne sont pas nécessairement représentatives de bonnes pratiques ou du respect d'exigences législatives.

Pour accéder d'un seul clic aux sites internet et aux références, veuillez consulter la version en ligne de ce guide à l'adresse:

<https://osha.europa.eu/fr/publications>

Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1. Quelle est la problématique?	4
1.2. Que sont les troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle?	5
1.3. Pourquoi la prévention des TMS d'origine professionnelle est-elle une priorité absolue?	9
2. Prévention et gestion des TMS d'origine professionnelle	11
2.1. Collaborer pour prévenir les TMS d'origine professionnelle	11
2.2. Législation sur les TMS d'origine professionnelle	12
2.3. Lutter contre les TMS d'origine professionnelle	13
2.4. Intervention précoce et retour au travail.....	17
2.5. Certains groupes de travailleurs sont plus exposés aux risques que d'autres.....	19
2.6. Promouvoir une bonne santé musculosquelettique à un âge précoce.....	21
3. La campagne «Lieux de travail sains» 2020-2022	23
3.1. À propos de cette campagne	23
3.2. Qui peut participer à la campagne?.....	24
3.3. Comment y participer?.....	25
3.4. Prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains»	26
3.5. Réseau de partenaires	27
3.6. Informations et ressources complémentaires.....	28
Références et notes	29



L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a réalisé un projet de vue d'ensemble SST échelonné sur trois ans sur les TMS d'origine professionnelle ⁽¹⁾. L'objectif était d'examiner en détail les questions concernant les TMS d'origine professionnelle et les politiques connexes, d'améliorer notre compréhension de ces questions et de trouver des façons efficaces de prévenir ces TMS. Des mesures liées au lieu

de travail ont également été élaborées dans le cadre de ce projet afin de faciliter la prévention des TMS d'origine professionnelle et la gestion des TMS chroniques, y compris en soutenant le retour au travail et la réadaptation des travailleurs. Le projet de vue d'ensemble SST répond aux besoins des décideurs politiques et des chercheurs et vient compléter cette campagne.

1. Introduction

Une bonne gestion des risques pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail s'avère bénéfique pour tous: les travailleurs, les entreprises et la société. Elle repose sur une solide culture de la prévention des risques, ce qui signifie que les employeurs et les cadres s'attachent à prévenir les risques et à stimuler la participation des travailleurs. Une gestion active et participative de la sécurité et de la santé au travail (SST) renforce la compétitivité de toutes les entreprises, par exemple en réduisant les absences pour maladie, en améliorant la productivité et en contribuant à un travail plus durable.

Cette brochure est un guide d'introduction à la campagne «Pour un travail sain: allégez la charge!» 2020-2022, organisée par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Cette campagne a pour but de sensibiliser aux troubles musculosquelettiques (TMS) d'origine professionnelle et à l'importance de leur prévention. L'objectif est d'encourager les employeurs, les travailleurs et d'autres parties prenantes à travailler ensemble en vue de prévenir les TMS.

Cette campagne montre comment les risques de TMS d'origine professionnelle qui ne peuvent être totalement éliminés peuvent au moins être contrôlés. Elle explique comment empêcher les TMS d'origine professionnelle qui surviennent de devenir des troubles chroniques grâce à une intervention précoce. Elle décrit, en outre, comment une bonne gestion de la SST peut aider les travailleurs souffrant déjà de TMS chroniques à retourner au travail et à y rester. La campagne sensibilise également aux nombreux facteurs de risque de TMS — physiques, organisationnels, psychosociaux, sociodémographiques et individuels — et à la nécessité d'élaborer des approches préventives qui les prennent tous en considération.

L'EU-OSHA a déjà organisé deux campagnes sur les TMS d'origine professionnelle — en 2000 et en 2007 —, alors pourquoi mène-t-elle une nouvelle campagne sur ce sujet

maintenant? Les TMS d'origine professionnelle touchent les travailleurs de tous les âges et dans tous les types d'emploi. Cette campagne concerne donc de nombreuses personnes. Il est important de prévenir l'exposition aux facteurs de risque contribuant aux TMS d'origine professionnelle pour la durabilité du travail, surtout dans le contexte du vieillissement de la population active et dans le cadre de l'objectif stratégique qui consiste à augmenter les taux d'emploi parmi les personnes âgées. En outre, l'ampleur du problème et le temps nécessaire pour apporter des changements sur le lieu de travail constituent des raisons impérieuses de revenir aujourd'hui sur la question fondamentale de la SST.

Des données récentes concernant l'incidence du travail sédentaire sur la santé des personnes non mis en exergue la posture (en particulier la position assise et l'utilisation d'un ordinateur) ainsi que le manque d'activité physique au travail. De nombreuses situations professionnelles requièrent une station assise prolongée, du travail de type industriel dans les chaînes de montage aux caisses de supermarché, en passant par le travail sur ordinateur. Cette campagne vise à sensibiliser à l'importance de la prévention des TMS d'origine professionnelle liés à des postures statiques en position assise prolongée.

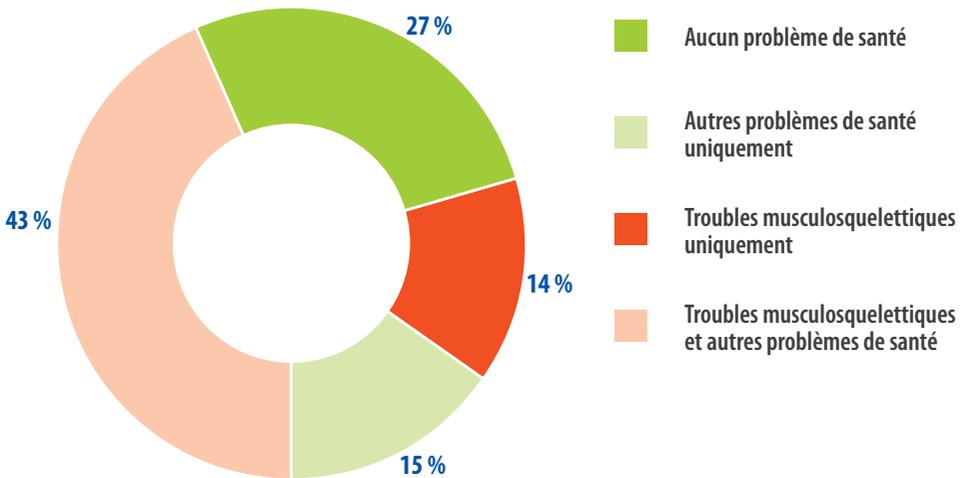
La campagne montre que, malgré leur complexité, les TMS d'origine professionnelle peuvent être traités de la même façon que n'importe quel autre problème de SST. Elle fournira aux entreprises les outils et le soutien dont elles ont besoin pour traiter les TMS d'origine professionnelle de manière systématique: des astuces et des guides pratiques, des supports audiovisuels ainsi que des exemples de bonnes pratiques et des études de cas. Vous trouverez toutes ces informations et davantage de renseignements sur le site internet de la campagne (<https://healthy-workplaces.eu>), y compris une nouvelle base de données contenant des ressources pertinentes.

1.1. Quelle est la problématique?

Dans toute l'Europe, des millions de travailleurs souffrent de TMS. En dépit d'efforts importants visant à les prévenir, les TMS d'origine professionnelle demeurent le problème de santé lié au travail le plus courant en Europe. Selon l'enquête sur les forces de travail réalisée par Eurostat pour l'année 2013, sur l'ensemble des travailleurs ayant déclaré avoir souffert d'un problème de santé (physique ou mentale) lié au travail au cours des douze derniers mois, 60 % ont fait état d'un TMS comme étant leur problème de santé le plus grave (2). Le deuxième problème de santé le plus souvent mentionné (16 % des travailleurs) concernait le stress, la dépression ou l'anxiété.

Ces chiffres reposent sur l'enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS), qui a permis de constater qu'environ trois travailleurs sur cinq dans l'Union européenne (UE) ont déclaré souffrir d'un TMS (voir le graphique ci-dessous) (3). Les TMS les plus fréquemment signalés par les travailleurs sont les maux de dos et les douleurs musculaires dans les membres supérieurs (43 % et 41 %, respectivement). Les douleurs musculaires dans les membres inférieurs sont signalées moins fréquemment (29 % en 2015).

Problèmes de santé rencontrés par des travailleurs au sein de l'UE au cours des douze derniers mois, EU-28, 2015



Source: Panteia, sur la base de la sixième EWCS, 2015.

Les micro- et petites entreprises sont particulièrement vulnérables aux conséquences des TMS d'origine professionnelle, car leur gestion de la SST est généralement moins solide que celle des grandes entreprises. Selon l'enquête européenne des entreprises sur les risques

nouveaux et émergents (ESENER) de l'EU-OSHA, les microentreprises sont beaucoup moins susceptibles que les autres entreprises de procéder à des évaluations des risques, qui sont primordiales pour résoudre efficacement les problèmes de SST (5).

1.2. Que sont les troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle?

La plupart des TMS d'origine professionnelle sont des troubles cumulatifs qui résultent, par exemple, de l'exposition répétée à des charges d'une intensité élevée sur une longue période. Ces TMS peuvent toutefois aussi prendre la forme de traumatismes aigus tels que les fractures provoquées par un accident. Ces troubles affectent principalement le dos, le cou, les épaules et les membres supérieurs, mais ils peuvent aussi toucher les

membres inférieurs. Certains TMS d'origine professionnelle sont des troubles spécifiques qui se caractérisent par des signes et des symptômes bien définis, comme le syndrome du canal carpien affectant le poignet. D'autres se manifestent uniquement par une douleur ou un inconfort sans qu'un trouble spécifique soit clairement observé (?).

Pourquoi les TMS d'origine professionnelle constituent-ils un problème (4)?

- Les TMS d'origine professionnelle sont préoccupants non seulement en raison de leur incidence sur la santé des travailleurs, mais aussi parce qu'ils ont un impact sur les entreprises et les économies nationales.
- Les TMS d'origine professionnelle sont l'une des causes les plus fréquentes d'invalidité et de congé de maladie et constituent la maladie professionnelle la plus communément reconnue dans des pays comme l'Espagne, la France, l'Italie et la Lettonie.
- Les travailleurs souffrant de TMS ont tendance à s'absenter plus souvent de leur travail.

Les travailleurs peuvent notamment souffrir des types de TMS d'origine professionnelle suivants:



Les douleurs au niveau du dos et du cou font partie des affections les plus courantes.



Les maladies articulaires peuvent être causées par l'usure ou la maladie ou résulter d'accidents du travail.

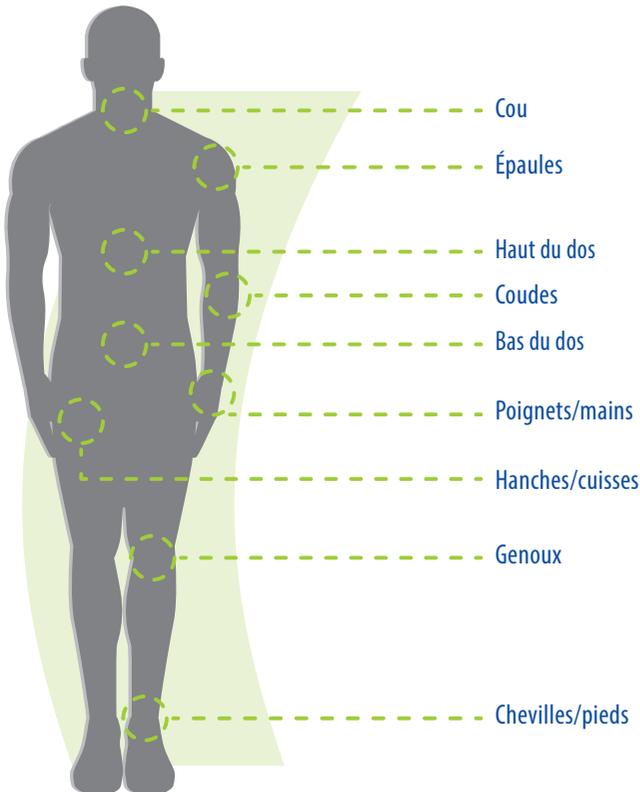


Les blessures musculaires peuvent être provoquées par des activités exténuantes ou répétitives.



Les maladies osseuses sont souvent le résultat d'un accident du travail, comme dans le cas d'une fracture.

Schéma du corps humain indiquant les parties du corps fréquemment touchées par des TMS



Source: EU-OSHA (®).



Les troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle sont des affections de structures corporelles, telles que les muscles, les articulations, les tendons, les ligaments, les nerfs, les os et le système vasculaire local, qui sont essentiellement provoquées ou aggravées par l'activité professionnelle et les effets de l'environnement immédiat dans lequel l'activité est exercée (6).

Les travailleurs souffrant de TMS sont susceptibles de constater que leurs activités quotidiennes sont affectées non seulement par le TMS en lui-même, mais aussi par des problèmes de santé connexes. Outre les douleurs qu'elles ressentent, les personnes souffrant de TMS peuvent éprouver de l'anxiété, des difficultés à dormir et une fatigue générale. Sur le long terme, il arrive que ces personnes ne soient plus capables de conserver leur emploi actuel ou un travail similaire.

Plusieurs groupes de facteurs peuvent contribuer aux TMS d'origine professionnelle,

tels que des facteurs physiques et biomécaniques, des facteurs organisationnels et psychosociaux, ainsi que des facteurs individuels et personnels. Ils peuvent exercer une action séparée ou conjointe⁽⁹⁾. Les risques psychosociaux et le stress lié au travail peuvent également jouer un rôle dans la transformation d'une douleur aiguë en douleur chronique⁽¹⁰⁾. Il convient de prendre en considération l'exposition à une combinaison de facteurs de risque lors de l'évaluation des TMS d'origine professionnelle.

Facteurs pouvant contribuer à l'apparition de TMS d'origine professionnelle

Type de facteur	Exemples
Physiques	<ul style="list-style-type: none"> • Action de soulever, de transporter, de pousser ou de tirer une charge ou d'utiliser des outils • Mouvements répétitifs ou énergiques • Effort physique prolongé • Postures inconfortables et statiques (par exemple, position assise ou debout prolongée, à genoux, ou avec les mains au-dessus du niveau des épaules) • Vibrations transmises au système main-bras ou à l'ensemble du corps • Froid ou chaleur excessive • Niveaux sonores élevés provoquant une tension corporelle • Mauvaise configuration du poste de travail et mauvaise conception du lieu de travail
Organisationnels et psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Travail exigeant, charge de travail considérable • Longues heures de travail • Absence de pauses ou de possibilités de changer de posture de travail • Manque de contrôle sur les tâches et la charge de travail • Rôles flous/conflictuels • Travail répétitif et monotone effectué à un rythme rapide • Manque de soutien de la part des collègues et/ou de la hiérarchie
Individuels	<ul style="list-style-type: none"> • Antécédents médicaux • Capacité physique • Âge • Obésité/surpoids • Tabagisme

1.3. Pourquoi la prévention des TMS d'origine professionnelle est-elle une priorité absolue?

La prévention des TMS d'origine professionnelle visant à améliorer la santé et le bien-être des travailleurs s'inscrit dans les priorités de chaque stratégie de l'UE en matière de SST depuis 2002. Récemment, la Commission européenne a souligné que les TMS constituaient toujours «l'une des maladies professionnelles les plus graves et les plus répandues». Le fait que ces troubles peuvent empêcher des millions de travailleurs de l'Union européenne de rester en activité tout au long de leur vie représente une «charge financière considérable pour les particuliers, les entreprises et la société en général»⁽¹¹⁾. Investir dans la prévention des TMS d'origine professionnelle améliorera les perspectives de santé et de carrière des travailleurs, renforcera la compétitivité des entreprises et profitera aux systèmes de santé nationaux.

Malgré les lois sur la prévention des TMS d'origine professionnelle — et les efforts déployés par les autorités nationales et européennes, et les entreprises —, ces troubles sont devenus à peine moins courants ces dernières années⁽¹³⁾. Ce constat soulève la question suivante: «Quelles sont les lacunes des approches actuelles en matière de prévention et d'évaluation des risques?»

Un nouveau rapport de l'EU-OSHA répond à cette question en analysant les effets de facteurs tels que la numérisation et les nouvelles technologies, l'absence d'organisation du travail et/ou de conception du travail adéquates, l'évolution démographique de la population active et l'incidence des facteurs de risques psychosociaux⁽¹⁴⁾. Ces questions émergentes donnent lieu à de nouveaux facteurs de risque et compromettent les mesures visant à prévenir les TMS d'origine professionnelle. Le cadre stratégique en matière de sécurité et de santé au travail (2014-2020) met l'accent sur l'importance des efforts visant à faire face à l'apparition de nouveaux risques⁽¹⁵⁾.

En outre, la prévention des TMS d'origine professionnelle constitue une priorité non seulement en matière de SST, mais aussi dans de nombreux autres domaines d'action. De plus en plus de personnes souffrent de TMS chroniques à mesure que la population européenne vieillit. Une collaboration efficace entre les parties prenantes de différents domaines d'action — éducation, santé publique, politique industrielle et égalité — axée sur la promotion de la santé musculosquelettique des travailleurs pourrait contribuer à atteindre les objectifs d'une croissance intelligente, durable et inclusive en Europe.

L'incidence des TMS sur les entreprises⁽¹²⁾

Absentéisme

Les absences du travail dues à des TMS représentent une proportion élevée des jours de travail perdus dans les États membres de l'Union européenne. En 2015, plus de la moitié (53 %) des travailleurs souffrant de TMS (y compris ceux présentant d'autres problèmes de santé) ont déclaré s'être absentés de leur travail au cours de l'année écoulée, une proportion considérablement plus élevée que chez les travailleurs n'ayant pas de problèmes de santé (32 %). Les travailleurs souffrant de TMS sont également plus susceptibles, en moyenne, de s'absenter pendant une période plus longue.

Présentéisme

Le fait de ressentir des douleurs au travail à cause d'un TMS est susceptible de

compromettre les performances et la productivité. En 2015, les travailleurs souffrant de TMS (y compris ceux présentant d'autres problèmes de santé) ont travaillé beaucoup plus souvent alors qu'ils étaient malades que les travailleurs n'ayant pas de problèmes de santé — 29 % contre 9 %.

Retraite anticipée ou forcée

Les travailleurs atteints de TMS sont plus susceptibles que les personnes qui n'en souffrent pas de croire qu'ils ne seront pas en mesure d'accomplir le même travail à l'âge de 60 ans. Plus exactement, un tiers des travailleurs souffrant de TMS (y compris ceux présentant d'autres problèmes de santé) pensent qu'ils seront incapables de poursuivre leur travail jusqu'à l'âge de 60 ans.

Étude de cas

Le programme TMS Pros — France

Mis sur pied en 2014, le programme fournit aux entreprises une aide visant à prévenir les TMS, en fonction de leurs besoins. Les entreprises comptant moins de 50 employés peuvent demander un cofinancement de 70 % dans le but de former un gestionnaire de projet interne à la prévention des TMS et/ou de faire établir une étude ou un plan d'action sur les TMS, et un cofinancement de 50 % afin d'acheter des équipements pour la mise en œuvre du plan.

Sur les 8 000 entreprises visées, 7 000 environ avaient adopté le programme avant la fin de l'année 2017. Au total, 1 600 entreprises avaient atteint l'étape finale de l'évaluation, démontrant ainsi une compétence suffisante pour gérer leur propre programme de prévention des TMS.

Outre le soutien d'un réseau de bureaux régionaux dotés d'une expertise en matière de prévention des TMS, les éléments suivants ont contribué à la réussite de cette initiative:

- une approche claire et échelonnée;
- la gestion du processus par l'intermédiaire du site internet;
- un soutien personnalisé;
- un soutien financier.

Au total, 110 établissements ont participé à la compétition «Trophées TMS Pros 2018» et 7 ont été récompensés ⁽¹⁶⁾.

Lors de l'édition précédente (2016) ⁽¹⁷⁾, la crèche Stenger Bachmann a reçu un prix pour les établissements de moins de 50 salariés. Son projet avait pour objectif de réduire l'absentéisme lié aux TMS, d'améliorer l'environnement de travail en réaménageant les espaces de travail, de réduire les coûts directs associés aux TMS et de prévenir l'apparition de TMS chez les travailleurs.

De plus amples informations sur le programme TMS Pros sont disponibles sur: <https://tmspros.fr>



2. Prévention et gestion des TMS d'origine professionnelle

2.1. Collaborer pour prévenir les TMS d'origine professionnelle

La campagne «Lieux de travail sains» 2020-2022 contribuera non seulement à accroître la sensibilisation aux TMS d'origine professionnelle et à leur incidence négative sur les personnes, les entreprises et la société, mais aussi à encourager les employeurs et les employés à collaborer pour prévenir les TMS sur le lieu de travail.

La collaboration entre employeurs, cadres et travailleurs permet de parvenir à une compréhension commune du problème et d'apporter des améliorations durables. La participation des travailleurs peut favoriser un dialogue plus ouvert sur les problèmes de santé, y compris les TMS, et garantir la prise de mesures préventives efficaces ⁽¹⁸⁾.

Parler des TMS sur le lieu de travail

Pour certaines personnes, les TMS constituent un problème très personnel dont elles discutent rarement. Le fait d'éviter le problème peut toutefois entraîner une mutation de ces TMS en troubles chroniques ou difficiles à gérer, qui peuvent, en fin de compte, nuire à la vie professionnelle de la personne.

Il est donc important d'encourager les travailleurs à parler ouvertement et le plus tôt possible des TMS sur leur lieu de travail. S'ils se sentent plus à l'aise pour discuter de leur santé physique, ils seront plus susceptibles de prendre soin d'eux-mêmes et de bénéficier d'un soutien et d'un traitement précoces ⁽¹⁹⁾.

Les «lanceurs de discussion sur le lieu de travail concernant les TMS» de l'EU-OSHA peuvent servir à animer des discussions en groupes sur le lieu de travail ou pendant les formations. L'outil contient des orientations à destination des supérieurs hiérarchiques et des salariés sur la manière de communiquer sur les TMS ⁽²⁰⁾.

«L'employeur prend les mesures nécessaires pour la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs, y compris les activités de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens nécessaires.»

Article 6 de la directive-cadre sur la SST ⁽²¹⁾

2.2. Législation sur les TMS d'origine professionnelle

Les risques de TMS d'origine professionnelle relèvent du champ d'application de la directive-cadre sur la SST, qui vise à protéger les travailleurs contre les risques professionnels en général et qui prévoit que l'employeur a la responsabilité d'assurer la sécurité et la santé au travail. Certains risques liés aux TMS font l'objet de directives spécifiques, notamment la directive sur la manutention manuelle de

charges, la directive sur les équipements à écran de visualisation et la directive sur les vibrations. La directive sur l'utilisation d'équipements de travail traite les positions adoptées par les travailleurs lorsque ceux-ci utilisent des équipements de travail et précise que les employeurs doivent tenir compte de principes ergonomiques pour respecter les exigences minimales en matière de SST.

Quelques directives essentielles de l'Union européenne

Directive 89/391/CEE (la directive-cadre sur la SST)

du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail — la «directive-cadre»

Directive 90/269/CEE (la directive sur la manutention manuelle de charges)

du 29 mai 1990 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs

Directive 2002/44/CE (la directive sur les vibrations)

du 25 juin 2002 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations)

Directive 90/270/CEE (la directive sur les équipements à écran de visualisation)

du 29 mai 1990 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives au travail sur des équipements à écran de visualisation

Directive 2009/104/CE (la directive sur l'utilisation d'équipements de travail)

du 16 septembre 2009 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail

Directive 2006/42/CE (la directive «Machines»)

du 17 mai 2006 concernant la libre circulation des machines sur le marché et la protection des travailleurs et des consommateurs utilisant ces machines

Il existe également des directives et des règlements qui comprennent des exigences relatives au lieu de travail, à l'équipement de protection individuelle et à l'organisation du temps de travail.

Pour en savoir plus: <https://osha.europa.eu/fr/safety-and-health-legislation>

2.3. Lutter contre les TMS d'origine professionnelle

Comme n'importe quel autre problème de SST, les TMS peuvent être **évités** et **gérés**. Il est possible d'y remédier en adoptant une approche de gestion intégrée — fondée sur les principes de la directive-cadre sur la SST — et en promouvant une culture de la prévention mobilisant aussi bien les employeurs que les travailleurs ⁽²²⁾. Comme la législation au niveau de l'Union européenne et des États membres le précise, l'évaluation des risques sur le lieu de travail est un préalable incontournable pour garantir l'efficacité des mesures de prévention.

Pour la plupart des organisations, en particulier les micro- et petites entreprises, il est utile de décomposer le processus d'évaluation des risques sur le lieu de travail en étapes. Une évaluation des risques de TMS d'origine professionnelle doit inclure les tâches suivantes:

1. La préparation:

- déterminer qui sera chargé de diriger le processus, et décider comment et quand consulter et informer les travailleurs et/ou leurs représentants;
- examiner les ressources disponibles, comme les informations relatives aux TMS d'origine professionnelle déjà disponibles au sein de la société (dossiers consignant les accidents et les problèmes de santé, plaintes, absences);
- établir un plan et allouer des ressources.

2. L'évaluation des risques sur le lieu de travail:

- identifier les facteurs de risque de TMS sur le lieu de travail (physiques, organisationnels, psychosociaux et individuels — voir le tableau à la page 8);
- établir un plan d'action énumérant les mesures à prendre, par ordre de priorité, afin de prévenir les TMS d'origine professionnelle ou de les réduire au minimum, et précisant par qui, comment et à quel moment chaque mesure doit être prise. Les actions doivent être fondées sur les principes généraux de prévention (voir ci-après).

3. La mise en œuvre et le suivi des mesures de prévention et de protection convenues.

4. Le réexamen et l'actualisation réguliers de l'évaluation des risques.

Les mesures de prévention destinées à éliminer les risques de TMS au moyen de solutions conceptuelles, notamment l'apport de modifications à la conception du lieu de travail ou à celle de l'équipement et des processus de travail, devraient constituer une priorité absolue. Si un TMS ne peut être totalement éliminé, la législation prévoit une hiérarchie spécifique de mesures de prévention que les employeurs sont légalement tenus de respecter ⁽²³⁾.

Cette campagne vise à faire comprendre l'importance des mesures et des initiatives qui adoptent des approches participatives (c'est-à-dire faisant participer les travailleurs à la prévention et à la gestion des TMS d'origine professionnelle) et qui encouragent la bonne santé musculosquelettique au travail (par exemple, au moyen d'activités de promotion de la santé sur le lieu de travail).

Principes généraux de prévention et exemples de mesures ⁽²⁴⁾ visant à prévenir les TMS d'origine professionnelle

- Éviter les risques:
 - automatiser les opérations de levage et de transport;
 - éliminer les risques au moyen de solutions conceptuelles («conception ergonomique»), de la conception du lieu de travail et de la conception des équipements et des processus de travail;
 - planifier le travail afin d'éviter le travail répétitif, le travail prolongé dans des positions inconfortables ou dans des postures statiques en position assise.
- combattre les risques à la source:
 - réduire la hauteur à laquelle les charges doivent être levées;
 - traiter les questions organisationnelles (par exemple, le travail par paire, l'évolution des modes de travail).
- Adapter le travail à l'individu:
 - concevoir le lieu de travail de manière à laisser suffisamment d'espace aux travailleurs pour qu'ils adoptent les bonnes postures;
 - opter pour des sièges et des bureaux réglables (par exemple, des bureaux qui permettent de travailler aussi bien assis que debout);
 - autoriser une certaine variation dans la manière dont les tâches sont exécutées;
 - prévoir des pauses.
- S'adapter aux progrès technologiques:
 - se tenir au courant des nouveaux dispositifs d'assistance et des dispositifs, outils et équipements plus ergonomiques;
 - informer les travailleurs des dernières technologies afin de maintenir leur compétence et leur confiance.
- Remplacer ce qui est risqué par ce qui est sûr ou moins risqué:
 - remplacer la manutention manuelle de charges (lourdes) par la manutention mécanique.
- Élaborer une politique de prévention cohérente traitant de la technologie, de l'organisation du travail, des conditions de travail, des relations sociales et de l'environnement de travail.
- Mettre en œuvre des mesures collectives en premier lieu:
 - privilégier des poignées qui offrent une bonne prise en main plutôt que des gants antidérapants, le levage de petites charges plutôt que l'utilisation de ceintures dorsales (soutien lombaire) ou d'orthèses de poignet, et la réduction du nombre de tâches qui obligent les travailleurs à s'accroupir ou à s'agenouiller plutôt que l'utilisation de protège-genoux.
- Dispenser une formation et une instruction de qualité aux travailleurs:
 - dispenser une formation pratique sur l'utilisation correcte de l'équipement de travail (appareils de levage, sièges, mobilier), sur la manière d'organiser le travail et le poste de travail de façon ergonomique et sur les postures de travail sûres (en position assise et debout).

Comme les TMS d'origine professionnelle sont dus à de multiples facteurs, la meilleure façon de les traiter est d'adopter une approche combinée. Par exemple, si une société doit réduire le nombre de TMS liés au travail sédentaire, il est probable qu'elle prenne des mesures axées sur 1) le lieu de travail (mobiliier ergonomique, par exemple), 2) l'organisation du travail (la variation des tâches en alternant position assise et position debout, par exemple), 3) les facteurs psychosociaux (en favorisant l'autonomie au travail, par exemple) et 4) les travailleurs (en fournissant une formation sur les bonnes postures de travail, par exemple). Ces types d'interventions auront une plus grande incidence sur la santé musculosquelettique des travailleurs que celles qui ne mettent l'accent que sur un seul facteur de risque.



© iStockphoto/Jacob Ammentorp Lund

Travail assis — Solutions pratiques

À l'heure actuelle, de nombreux emplois se caractérisent par une inactivité physique et de longues périodes en position assise ininterrompues ⁽²⁵⁾, ce qui augmente le risque de TMS et d'autres problèmes de santé, comme le diabète et l'obésité ⁽²⁶⁾.

Une bonne conception du lieu de travail, la promotion de l'activité physique et de fréquents changements de posture sont nécessaires pour prévenir les tensions liées au travail sédentaire. Il est important de mieux faire prendre conscience:

- des avantages que présente l'alternance entre la position assise et la position debout;

- de la nécessité de faire des pauses;
- de l'importance d'intégrer une certaine forme d'activité physique et des exercices de flexibilité ou de résistance dans la journée de travail;
- des effets positifs de l'organisation du travail compte tenu de ce qui précède.

Les employeurs et les travailleurs devraient également prendre conscience qu'il est très important de rester physiquement actif, même lorsque l'on souffre de douleurs musculosquelettiques.

Étude de cas

Réadaptation axée sur le travail dans le secteur de la coiffure

En Finlande, des cours de réadaptation médicale axée sur le travail auraient aidé des coiffeurs souffrant de douleurs chroniques au niveau du cou et des épaules ou de douleurs dorsales. Ces cours s'inscrivaient dans le cadre d'une approche combinée qui comprenait un soutien médical et de la physiothérapie. Ils ont mis l'accent sur des changements en matière de:

- techniques de travail;
- bien-être subjectif;
- capacité physique et musculaire;
- perception de la capacité de travail;
- conception des lieux de travail/outils.

Les coiffeurs participants ont fait état d'une diminution des tensions physiques et psychiques, des douleurs au niveau du cou et des épaules, des douleurs dorsales et du nombre de visites chez le médecin en raison d'un TMS après la réadaptation. Ils ont déclaré que l'utilisation de nouvelles techniques de travail, l'utilisation fréquente d'un siège, les séances d'exercices et les possibilités accrues de se détendre pendant la journée de travail avaient toutes été utiles.

Source: ergoHair ⁽²⁸⁾.



Pour que les évaluations et la prévention des risques soient efficaces, les employeurs doivent être bien informés et formés et veiller à ce qu'il en aille de même pour leurs travailleurs. Dans le cadre de la campagne «Lieux de travail sains» 2020-2022, l'EU-OSHA a créé une nouvelle base de données contenant du matériel pratique, notamment des outils utiles, des orientations et des exemples de bonnes pratiques. En diffusant des informations sur les outils et les orientations, l'EU-OSHA vise à soutenir l'évaluation des risques liés à la SST.

Veillez consulter la section «Outils et publications» sur le site internet de la campagne (<https://healthy-workplaces.eu/fr/tools-and-publications>) pour voir ce qui s'y trouve.

D'autres ressources — comme l'OiRA (outil interactif d'évaluation des risques en ligne) ⁽²⁷⁾ — peuvent apporter un soutien aux micro- et petites entreprises et aux représentants des travailleurs.

2.4. Intervention précoce et retour au travail

La prévalence élevée de TMS d'origine professionnelle souligne à quel point il est important de prendre des mesures dans le but de prévenir leur apparition ou leur réapparition. Toutefois, si une personne développe un TMS, la prise de mesures simples — par exemple, fournir un soutien professionnel et adapter l'environnement de travail dès l'apparition des symptômes — réduit considérablement le risque que le travailleur connaisse une absence du travail de longue durée ⁽²⁹⁾. L'intervention précoce peut prévenir et réduire l'absentéisme et se traduire par de réelles économies au niveau des systèmes nationaux de santé et de sécurité sociale.

La gestion efficace d'un problème musculosquelettique nécessite un effort coordonné: le travailleur, le service de soins de santé et l'employeur devraient tous s'efforcer d'aider la personne à retourner au travail ou à rester sur le marché de l'emploi ⁽³⁰⁾.

Pour qu'une intervention précoce sur le lieu de travail fonctionne, il faut encourager les travailleurs à parler de TMS à leur employeur. Une bonne communication est essentielle pour cerner les besoins d'une personne, trouver des solutions adéquates et empêcher que des TMS aigus d'origine professionnelle se transforment en troubles chroniques ⁽³²⁾. Des mesures peuvent alors être prises pour remédier à la cause et adapter les tâches de travail au besoin. En ce qui concerne les maladies d'origine non professionnelle, comme l'arthrite, la mise

en place de mesures simples peut souvent permettre à une personne de continuer à travailler et garantir que le travail n'aggrave pas son état ⁽³³⁾.

Si le problème musculosquelettique est de longue durée ou récurrent, il sera nécessaire de faire de la réadaptation ⁽³⁴⁾ et, si la prise d'un congé de maladie s'avère indispensable, le retour au travail ⁽³⁵⁾ devra être géré avec prudence ⁽³⁶⁾. Les résultats de recherches et l'expérience pratique montrent que les interventions en matière de SST sur le lieu de travail peuvent contribuer à la réussite du retour au travail ⁽³⁷⁾.

Cette campagne vise à apporter des éléments de preuve et des exemples pour démontrer non seulement qu'une intervention précoce et une réadaptation efficace à la suite d'un problème musculosquelettique sont possibles, mais qu'elles portent aussi leurs fruits. Elle fournira également des ressources permettant de favoriser une bonne communication entre les travailleurs et leurs employeurs sur les problèmes musculosquelettiques ⁽³⁸⁾. En outre, elle veut encourager une approche systématique et pluridimensionnelle en ce qui concerne l'intervention précoce et le retour au travail, faisant appel à la coordination des services sociaux et de santé, des services de l'emploi, des organismes d'assurance maladie du travail et d'autres services concernés, afin d'appuyer les travailleurs et les employeurs.

Plusieurs employées d'une petite école maternelle danoise se plaignaient de nombreux TMS d'origine professionnelle. Pour éviter de perdre des travailleuses âgées et expérimentées, l'école maternelle a mis en œuvre une initiative comportant la fourniture de conseils individuels par un ergothérapeute, l'accès précoce à de la physiothérapie à un coût réduit et des améliorations ergonomiques apportées au travail des employées. Ces mesures ont

eu pour résultat des conditions de travail plus durables, une réduction des TMS et le maintien de l'expérience sur le lieu de travail. Les facteurs de réussite étaient notamment un appui des syndicats et d'experts externes et la diversité des mesures prises. L'évolution du comportement des employées a été considérée comme un défi. Ces mesures sont certes spécifiques à cette école maternelle, mais la méthode est transposable à d'autres organisations ⁽³¹⁾.

Étude de cas

Intervention médicale précoce — Hôpital Clínico San Carlos à Madrid

L'alliance «Fit for Work» sur l'aptitude au travail en Espagne est un bon exemple de ce que les programmes d'intervention précoce peuvent accomplir ⁽³⁹⁾:

Depuis 2012, «Fit for Work» soutient l'expansion progressive de cliniques d'intervention précoce pour les TMS, qui constituent la principale cause d'incapacité temporaire de travail. En Espagne, l'incapacité temporaire de travail due aux TMS représente une perte de près de 21 millions de jours de travail par an, ce qui se traduit par une perte financière de 1,7 milliard d'euros.

L'intervention précoce à l'égard de ce problème de santé repose sur l'idée selon laquelle il existe une période favorable au cours de laquelle les patients atteints d'un handicap lié à des

TMS peuvent se rétablir plus rapidement. Cette hypothèse a été testée au moyen d'une intervention aléatoire contrôlée pour plus de 10 000 cas d'incapacité temporaire de travail due à des TMS; un groupe témoin a reçu des soins standards et un groupe d'intervention a bénéficié d'un programme de soins spécifiques comportant une prise en charge clinique par des experts, l'éducation des patients et un soutien pour le retour au travail; les autres cas ont reçu des soins standards.

L'intervention a permis de réduire de 40 % en moyenne le nombre de journées d'arrêt maladie, tandis que l'utilisation des ressources prévues pour les soins de santé a diminué de 45 % et les taux d'incapacité de travail permanente ont été réduits de moitié.



2.5. Certains groupes de travailleurs sont plus exposés aux risques que d'autres

Tous les travailleurs doivent bénéficier de la même protection contre les risques entraînant des TMS d'origine professionnelle. À l'échelle de l'UE, une législation a été introduite dans le but de faire respecter l'égalité et d'améliorer la sécurité et la santé au travail pour tous.

Certains groupes sont plus exposés aux risques que d'autres, notamment les femmes ⁽⁴¹⁾, les travailleurs migrants ⁽⁴²⁾, les travailleurs âgés ⁽⁴³⁾, les jeunes travailleurs ⁽⁴⁴⁾ et les personnes susceptibles de souffrir de discrimination au travail, comme les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexués (LGBTI) ⁽⁴⁵⁾, les travailleurs handicapés, ou les travailleurs issus d'une minorité ethnique ou qui font l'objet de discrimination en raison de leur couleur de peau ou de leur religion.

Certains de ces groupes de travailleurs risquent davantage de souffrir de TMS en raison:

- d'un manque d'expérience ou de formation;
- d'une exposition répétée ou cumulée à des facteurs de risque associés à une prévalence accrue de TMS ⁽⁴⁶⁾, comme des mouvements répétitifs des mains ou des bras, des vibrations, le fait de transporter ou de déplacer des charges lourdes, l'exposition à des températures

élevées, le harcèlement ou l'intimidation, ou le fait d'être victime de violence verbale au travail et de subir du stress ⁽⁴⁷⁾;

- des secteurs dans lesquels ils travaillent, comme la construction, l'agriculture, la santé et l'action sociale, et l'hôtellerie et la restauration;
- du type d'emploi qu'ils sont plus susceptibles d'occuper, notamment des exemples typiques d'emplois manuels ou moins qualifiés (qui présentent une prévalence accrue de TMS), tels que les conducteurs d'installations et de machines et les ouvriers d'assemblage, ainsi que les ouvriers et employés non qualifiés (par exemple, les agents d'entretien, les manœuvres de l'agriculture et de la pêche, les manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports).

Les besoins et les circonstances propres à ces travailleurs doivent être pris en considération dans l'évaluation des risques liés aux TMS et dans la mise en place de mesures de prévention. Des orientations sur l'évaluation des risques faisant référence à la diversité sont à la disposition des entreprises et seront mises en avant au cours de la campagne ⁽⁴⁸⁾.

Les données au niveau de l'UE et au niveau national indiquent que les femmes, les travailleurs âgés et les travailleurs moins qualifiés sont plus susceptibles de déclarer souffrir de TMS ⁽⁴⁰⁾.



Étude de cas

Initiative de l'inspection du travail suédoise —

Inspections relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes

En 2012, pendant une quinzaine de jours à l'occasion de la Journée internationale de la femme le 8 mars, l'Office suédois de l'environnement du travail a effectué un certain nombre d'**«inspections relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes»**, qui portaient sur l'application du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes sur le lieu de travail. Depuis lors, la question de l'égalité entre les sexes a été intégrée systématiquement dans ces inspections. Les inspecteurs expliquent aux employeurs les moyens de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'environnement de travail. Par exemple, le fait de demander à un employeur d'examiner les raisons pour lesquelles les femmes sont plus nombreuses que les hommes à s'être absentes

en raison d'un mauvais état de santé peut inciter celui-ci à lutter contre l'inégalité dans son plan d'action en matière de SST.

L'Office suédois a réalisé une vidéo sur les environnements de travail des hommes et des femmes dans une usine de transformation du poisson. Cette vidéo montre que les tâches des hommes, comme le levage de charges lourdes et la conduite de chariots élévateurs, sont variées et qu'elles les incitent à se déplacer dans l'usine. Elle illustre la manière dont les femmes travaillent de façon continue sur la chaîne de fabrication, en effectuant un travail très répétitif et peu diversifié à un rythme rapide. Si le travail était réparti de manière égale, les employés seraient en meilleure santé et l'entreprise serait plus rentable.

Vous pouvez regarder la vidéo ici:

<https://www.av.se/en/work-environment-work-and-inspections/work-with-the-work-environment/gender-equality-in-the-work-environment/#4>



2.6. Promouvoir une bonne santé musculosquelettique à un âge précoce

Les résultats de recherches indiquent que les écoliers font état de douleurs musculosquelettiques à un âge précoce. Ce point soulève la question des jeunes travailleurs qui intègrent le monde du travail en ayant des problèmes de TMS qui peuvent s'aggraver par le travail ⁽⁴⁹⁾. Les jeunes ont toute leur carrière devant eux. Il est donc important de leur faire prendre conscience de ce problème le plus tôt possible, raison pour laquelle la prévention et la promotion d'une bonne santé musculosquelettique doivent commencer à l'école.

Il est de l'intérêt de tous de sensibiliser à ce problème le plus tôt possible. Les nouveaux styles et programmes d'enseignement dont

se servent les autorités de la santé publique pour encourager l'activité physique à l'école et en dehors de l'école visent à promouvoir une bonne santé musculosquelettique auprès de la future génération de travailleurs. Cette campagne donne l'occasion de soutenir ces initiatives et de contribuer à réduire les risques de TMS chez les écoliers et les jeunes en formation professionnelle. L'EU-OSHA a l'intention de travailler en étroite collaboration avec les secteurs de la santé publique et de l'éducation afin de sensibiliser l'opinion et de diffuser des idées pratiques.



S'asseoir à l'école

Certaines personnes affirment avec une certaine malice que l'école sert moins à transmettre des connaissances qu'à préparer les enfants à passer leur vie entière en position assise. À l'heure actuelle, environ 33 % des enfants et des jeunes souffrent de lésions liées à leur posture. Après avoir établi un lien entre des sièges inadaptés, une position assise continue et des lésions liées à la posture, des experts ont recommandé aux écoles d'adapter leur mobilier à la taille de chaque enfant. De nombreuses écoles ont également essayé d'empêcher les élèves de se courber en encourageant une bonne posture et une plus grande activité physique.

L'initiative du groupe de travail fédéral allemand pour la promotion de la posture et du mouvement à l'école primaire, «Das bewegte Klassenzimmer» (la classe mobile), montre comment concilier l'apprentissage et le mouvement. L'approche de cette initiative est la suivante:

- Une assise en mouvement: promouvoir une assise dynamique, mettre à disposition des équipements variés pour l'assise et améliorer la conception ergonomique par l'introduction de supports de bureau et de coussins cale.
- Un apprentissage en mouvement: concevoir des tâches de manière à intégrer le mouvement (par exemple, la dictée-course et la gymnastique arithmétique).
- Des pauses actives: intégrer celles-ci dans le programme d'enseignement. Il y a une alternance entre les activités comportant des pauses actives et celles comportant des pauses de relaxation, et le terrain de jeu est divisé en zones de jeu et en zones de calme.

De plus amples informations sont disponibles en allemand sur: <https://www.baua.de/DE/Angebote/Publikationen/Praxis/A66.html> (pages 26-28)



3. La campagne «Lieux de travail sains» 2020-2022

3.1. À propos de cette campagne

La campagne «Lieux de travail sains» 2020-2022 vise à sensibiliser la population au fait que les TMS d'origine professionnelle concernent tous les secteurs et emplois et à montrer qu'il est possible de les **éviter** et de les **gérer**. Pour ce faire, nous nous efforcerons d'atteindre les objectifs stratégiques suivants:

1. Sensibiliser à l'importance et au caractère opportun de la prévention des TMS d'origine professionnelle en donnant des informations factuelles et chiffrées sur l'exposition aux TMS et les conséquences de ces derniers.
2. Promouvoir l'évaluation des risques et la gestion proactive des TMS en donnant accès à des ressources sur les TMS, comme des outils, des orientations et du matériel audiovisuel.
3. Démontrer que les TMS concernent tout le monde dans de nombreux types de lieux de travail et dans différents secteurs et qu'il est possible de surmonter ce problème, notamment en fournissant des exemples de bonnes pratiques.
4. Améliorer les connaissances sur les risques nouveaux et émergents et d'autres développements relatifs aux TMS.
5. Sensibiliser à l'importance de réintégrer et de maintenir dans leur emploi les personnes souffrant de TMS chroniques, et à la manière d'y parvenir dans la pratique.
6. Mobiliser les différentes parties prenantes et stimuler une collaboration efficace entre celles-ci en les réunissant et en facilitant l'échange d'informations, de connaissances et de bonnes pratiques.

Afin d'apporter un soutien concret aux employeurs, l'EU-OSHA a créé une base de données contenant des ressources et des études de cas sur les TMS. En ce qui concerne l'avenir, notre collaboration avec le réseau européen pour l'éducation et la formation à la sécurité et la santé au travail (ENETOSH) et le secteur de l'éducation permettra de fournir aux écoles un dossier de campagne doté de ressources utiles.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec notre réseau et nos partenaires afin de faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques sur les TMS et de faire en sorte que les messages de la campagne soient transmis aux travailleurs et aux employeurs, en particulier dans les micro- et petites entreprises. L'EU-OSHA organisera également des activités et des événements importants tout au long de la campagne, comme les prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains».

Cette campagne s'achèvera par le sommet «Lieux de travail sains», qui permettra à celles et à ceux ayant contribué à la campagne de célébrer les réalisations de cette initiative. Elle donnera également l'occasion de réfléchir aux enseignements tirés.

Dates clés

Lancement de la campagne

Octobre 2020

Semaines européennes de la sécurité et de la santé au travail

Octobre 2020, 2021 et 2022

Événement sur l'échange de bonnes pratiques «Lieux de travail sains»

Octobre 2021

Résultats des prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains»

Avril 2022

Sommet «Lieux de travail sains»

Novembre 2022

3.2. Qui peut participer à la campagne?

Toutes les organisations et personnes sont encouragées à participer à cette campagne. Nous visons particulièrement à travailler avec les groupes d'intermédiaires suivants afin de relayer l'information:

- les points focaux de l'EU-OSHA et leurs réseaux;
- les partenaires sociaux (européens et nationaux);
- les comités de dialogue social sectoriel;
- les décideurs politiques (européens et nationaux);
- les grandes entreprises, les fédérations sectorielles et les associations de petites et moyennes entreprises (PME);
- les institutions européennes et leurs réseaux (réseau Entreprise Europe);
- les organisations non gouvernementales européennes;
- le secteur de l'éducation et les établissements d'enseignement (primaire, secondaire, tertiaire et professionnel);
- les organisations de la jeunesse;
- les professionnels de la SST et leurs associations;
- la communauté des chercheurs en matière de SST;
- les inspections du travail et leurs associations;
- les médias.

3.3. Comment y participer?

Il existe plusieurs façons de soutenir cette campagne:

- organiser des activités et des événements, comme des ateliers, des séminaires, des sessions de formation, des concours;
- diffuser et publier le matériel de campagne;
- utiliser et promouvoir les outils pratiques et autres ressources utiles consacrés aux TMS sur le lieu de travail;
- partager les bonnes pratiques en matière de prévention des TMS d'origine professionnelle;
- participer aux prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains»;
- Prendre part aux Semaines européennes de la sécurité et de la santé au travail;
- devenir un partenaire officiel de la campagne (pour les organisations paneuropéennes ou internationales) ou un partenaire national de la campagne (pour les organisations actives au niveau national);
- devenir un partenaire média de l'EU-OSHA (pour les médias nationaux ou européens);
- se tenir informé de nos activités et de nos événements grâce au site internet de la campagne (<https://healthy-workplaces.eu>) et aux réseaux sociaux ([Facebook](#), [Twitter](#) et [LinkedIn](#)).



Et si vous deveniez partenaire officiel de la campagne?

Les partenaires officiels diffusent les messages de la campagne et la soutiennent par des actions concrètes. En contrepartie, ils bénéficient d'une meilleure visibilité sur le site internet de la campagne et ont la possibilité de participer à des échanges de bonnes pratiques et à d'autres activités de réseautage.

De plus amples informations figurent sur le site internet de la campagne (<https://healthyworkplaces.eu/fr/get-involved/becomecampaign-partner>).

3.4. Prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains»

Les prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains» visent à récompenser les entreprises ayant adopté des approches durables et innovantes pour la gestion des TMS. Ils permettent ainsi de démontrer aux autres entreprises les avantages que présente l'adoption de bonnes pratiques en matière de SST.

Toutes les organisations des États membres, des pays candidats, des pays candidats potentiels et des États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) peuvent présenter leur candidature.

Les projets en compétition doivent mettre en évidence:

- l'engagement des employeurs et des travailleurs à œuvrer ensemble pour gérer les risques de TMS sur le lieu de travail et pour promouvoir une solide culture de la prévention des risques;
- la mise en œuvre réussie d'interventions;

- des améliorations notables en matière de prévention/réduction des risques de TMS et de SST en général;
- le caractère durable des interventions;
- la possibilité de transposer les interventions dans d'autres organisations de différents secteurs ou pays.

Le réseau des points focaux de l'EU-OSHA recueille les candidatures et désigne au niveau national les lauréats qui pourront concourir au niveau européen. Le concours des prix des bonnes pratiques démarrera en même temps que le lancement officiel de la campagne, en octobre 2020. Les lauréats seront proclamés en avril 2022 et une cérémonie de remise des prix sera également organisée lors de la dernière année de la campagne afin de mettre à l'honneur les réalisations des participants.



3.5. Réseau de partenaires

Les partenariats entre l'EU-OSHA et les principales parties prenantes jouent un rôle essentiel dans la réussite des campagnes. L'EU-OSHA bénéficie du soutien de plusieurs réseaux de partenaires, parmi lesquels:

- **les points focaux nationaux:** le réseau des points focaux de l'EU-OSHA coordonne toutes les campagnes «Lieux de travail sains» au niveau national. De plus amples informations sur les points focaux figurent sur le site internet de la campagne (<https://healthy-workplaces.eu/fr/campaignpartners/national-focal-points>);
- **les partenaires sociaux européens:** ces partenaires représentent les intérêts des travailleurs et des employeurs au niveau européen;
- **les partenaires officiels de la campagne:** 100 entreprises et organisations paneuropéennes ou internationales soutiennent la campagne «Lieux de travail sains» en qualité de partenaires de la campagne. Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur la façon de devenir partenaire officiel de la campagne, consultez le site internet de la campagne (<https://healthy-workplaces.eu/fr/get-involved/become-campaign-partner>);
- **les partenaires médias:** l'EU-OSHA est soutenue par un ensemble unique de journalistes et de rédacteurs de toute l'Europe intéressés par la promotion de la SST. Les grandes publications européennes en matière de SST contribuent à promouvoir la campagne. En contrepartie, ce partenariat permet aux journalistes et aux rédacteurs d'améliorer la visibilité de leurs publications et d'atteindre les parties prenantes et les réseaux de l'EU-OSHA dans toute l'Europe;
- **le réseau Entreprise Europe:** ce réseau aide les PME en Europe à saisir les possibilités commerciales et à tirer parti des nouveaux marchés. Grâce à cette coopération de longue date avec l'EU-OSHA, le réseau compte des ambassadeurs nationaux de la SST dans plus de 20 pays européens, qui jouent un rôle actif dans la promotion de la campagne «Lieux de travail sains»;
- **les institutions de l'UE et leurs réseaux:** en particulier les présidences en exercice du Conseil européen;
- **d'autres agences de l'UE intéressées par la thématique de la campagne.**



3.6. Informations et ressources complémentaires

Le site internet de la campagne regorge de ressources destinées à vous aider à promouvoir et à soutenir la campagne, notamment:

- le guide de la campagne et une brochure sur les prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains»;
- des présentations PowerPoint, des affiches et autres supports;
- la boîte à outils de la campagne (conseils pour mener votre propre campagne et ressources utiles);
- les dernières vidéos Napo sur les TMS et des ressources de formation Napo;
- un répertoire des dangers et un schéma du corps;
- une base de données d'instruments et d'outils, de supports audiovisuels, d'études de cas et d'autres documents de bonnes pratiques collectés à l'échelle européenne et nationale;
- une section OSHwiki mise à jour sur les TMS, avec un accent particulier sur des outils et des instruments;
- une série de fiches d'information et d'infographies sur des thèmes liés aux TMS;
- une ressource permettant de mener des discussions ou des «conversations» en groupe sur les TMS sur le lieu de travail;
- des résumés de séminaires en ligne.

La plupart des ressources de la campagne sont disponibles dans 25 langues sur: <https://healthy-workplaces.eu>



Références et notes

- 1 Les résultats de ce projet sont disponibles à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/themes/musculoskeletal-disorders/eu-osha-research-activity-work-related-musculoskeletal-disorders>
- 2 Eurostat, module ad hoc de l'enquête sur les forces de travail «Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail», 2013. Veuillez noter que ces données concernent les TMS d'origine professionnelle.
- 3 EU-OSHA, *Work-related musculoskeletal disorders: prevalence, costs and demographics in the EU* (Troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle: prévalence, coûts et caractéristiques démographiques dans l'UE), 2019, p. 46. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/msds-facts-and-figures-overview-prevalence-costs-and-demographics-msds-europe/view>. Veuillez noter que ces données proviennent de la sixième enquête européenne sur les conditions de travail et qu'elles concernent les TMS de façon générale, et non les TMS d'origine professionnelle en particulier.
- 4 Ibid., p. 79-96.
- 5 EU-OSHA, «Résumé: Deuxième enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents — ESENER-2», 2015. Disponible à l'adresse: https://osha.europa.eu/fr/node/7725/file_view
- 6 EU-OSHA, «Fiche d'information 71 — Introduction aux troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle», 2007. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/factsheet-71-introduction-work-related-musculoskeletal-disorders/view>
- 7 Ibid.
- 8 EU-OSHA, *Des travailleurs en bonne santé et des entreprises prospères: un guide pratique du bien-être au travail*, 2018. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/healthy-workers-thriving-companies-practical-guide-wellbeing-work/view>
- 9 Voir la note 6.
- 10 Roquelaure, Y., *Troubles musculosquelettiques et facteurs psychosociaux au travail*, European Trade Union Institute, 2018, p. 50. Disponible à l'adresse: <https://www.etui.org/fr/Publications2/Rapports/Troubles-musculo-squelettiques-et-facteurs-psychosociaux-au-travail>
- 11 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, «Des conditions de travail plus sûres et plus saines pour tous — Moderniser la législation et la politique de l'Union européenne en matière de sécurité et de santé au travail», COM(2017) 12 final. Disponible à l'adresse: <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=16874&langId=fr>
- 12 EU-OSHA, *Work-related musculoskeletal disorders: prevalence, costs and demographics in the EU* (Troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle: prévalence, coûts et caractéristiques démographiques dans l'UE), 2019, p. 91-96. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/msds-facts-and-figures-overview-prevalence-costs-and-demographics-msds-europe/view>
- 13 Ibid., p. 45.
- 14 Cette analyse préliminaire de la documentation répond à la question suivante: «Pourquoi la prévalence de TMS d'origine professionnelle est-elle toujours élevée, malgré la mise en œuvre de politiques, la prévention et la réduction des risques à l'échelle de l'Union?». EU-OSHA, *Exploratory literature review on MSDs* (Analyse préliminaire de la documentation sur les TMS) (titre provisoire), à paraître, disponible ultérieurement à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/themes/musculoskeletal-disorders/eu-osha-research-activity-work-related-musculoskeletal-disorders>
- 15 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à un cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail (2014-2020), COM(2014) 332 final. Disponible à l'adresse: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2014:332:FIN>
- 16 De plus amples informations sur la compétition «Trophée TMS Pros 2018» et les établissements récompensés sont disponibles à l'adresse: <http://www.ucaplast.fr/wp-content/uploads/2018/11/Brochure-Troph%C3%A9es-TMS-PROS-2018.pdf>
- 17 De plus amples informations sur les «Trophées TMS Pros 2016» sont disponibles à l'adresse: <https://tmspros.fr/TMSPROS/images/le-programme/BrochureTrophees.pdf>
- 18 EU-OSHA, *Participation des travailleurs au processus de promotion de la santé et de la sécurité au travail — Guide pratique*, 2012 (disponible à l'adresse: https://osha.europa.eu/fr/tools-and-publications/publications/reports/workers-participation-in-OSH_guide/view); EU-OSHA, *Rôle dirigeant de l'encadrement dans la sécurité et la santé au travail — Guide pratique*, 2012 (disponible à l'adresse: https://osha.europa.eu/fr/tools-and-publications/publications/reports/management-leadership-in-OSH_guide/view).
- 19 Woolf, A., «Working with rheumatic and musculoskeletal diseases (RMDs)» (Travailler lorsque l'on souffre de maladies rhumatismales et de troubles musculosquelettiques), OSHwiki,

- [https://oshwiki.eu/wiki/Working_with_rheumatic_and_musculoskeletal_diseases_\(RMDs\)](https://oshwiki.eu/wiki/Working_with_rheumatic_and_musculoskeletal_diseases_(RMDs))
- 20 EU-OSHA, *Conversation starters for workplace discussions about musculoskeletal disorders* (Lanceurs de discussion sur le lieu de travail concernant les troubles musculosquelettiques), 2019. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/conversation-starters-workplace-discussions-about/view>
- 21 Directive 89/391/CEE (directive-cadre sur la SST). Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/legislation/directives/the-osh-framework-directive/1>
- 22 Zwetsloot, G., et Steijger, N., «Towards an occupational safety and health culture» (Vers une culture de la sécurité et de la santé au travail), OSHwiki, https://oshwiki.eu/wiki/Towards_an_occupational_safety_and_health_culture
- 23 Voir la note 20.
- 24 Ces mesures (comme toutes celles mentionnées dans le présent guide) sont présentées à titre d'exemple. La plupart d'entre elles pourraient être considérées comme des exemples de «bonnes pratiques» et ne sont donc pas nécessairement obligatoires ou pertinentes pour tous les lieux de travail. Leur pertinence dépend des spécificités de chaque lieu de travail (et des résultats des évaluations des risques).
- 25 Commissaris, D., et Douwes, M., «Recommendations and interventions to decrease physical inactivity at work» (Recommandations et interventions visant à diminuer l'inactivité physique au travail), OSHwiki, https://oshwiki.eu/wiki/Recommendations_and_interventions_to_decrease_physical_inactivity_at_work
- 26 National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national américain de la sécurité et de la santé et au travail), «Using Total Worker Health concepts to reduce the health risks from sedentary work» (Utilisation des concepts de «Total Worker Health» pour réduire les risques pour la santé liés au travail sédentaire), 2017. Disponible à l'adresse: <https://www.cdc.gov/niosh/docs/wp-solutions/2017-131/pdfs/2017-131.pdf?id=10.26616/NIOSHWP2017131>
- 27 Veuillez consulter le site internet de l'OIRA pour en savoir plus sur l'aide disponible: <https://oiraproject.eu/fr>
- 28 ergoHair, *Musculoskeletal health of hairdressers — Protection of occupational health and safety at workplace* (La santé musculosquelettique des coiffeurs — Protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail), 2019, p. 31. Disponible à l'adresse: <https://www.ergohair.eu/wp-content/uploads/ERGOHAIR-MEDICAL-REFERENCE-DOCUMENT-2019-ENG.pdf>
- 29 Voir la note 19.
- 30 Business in the Community, *Musculoskeletal health in the workplace: A toolkit for employers* (La santé musculosquelettique sur le lieu de travail: boîte à outils à destination des employeurs), 2017. Disponible à l'adresse: <https://www.bitc.org.uk/wp-content/uploads/2019/10/bitc-wellbeing-toolkit-musculoskeletal-mar2017.pdf>
- 31 EU-OSHA, *Denmark — Never too old for the kindergarten: Reducing the strain to retain employees* (Danemark — On n'est jamais trop vieux pour l'école maternelle: réduire les tensions pour garder ses employés), 2016. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/tools-and-publications/publications/denmark-never-too-old-kindergarten-reducing-strain-retain/view>
- 32 Voir la note 19.
- 33 Ibid.
- 34 La réadaptation est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme un processus visant à rétablir le «niveau optimal de fonctionnement physique, sensoriel, intellectuel, psychosocial et social» du patient. OMS, *Rehabilitation* (Réadaptation), 2016, <http://www.who.int/rehabilitation/en/>
- 35 Le retour au travail est un effort coordonné visant au maintien dans l'emploi et à la prévention des départs prématurés du travail, englobant toutes les procédures et interventions destinées à protéger et à promouvoir la santé et la capacité de travail des travailleurs et à faciliter la réintégration au travail de toute personne qui connaît une réduction de sa capacité de travail en raison d'une blessure ou d'une maladie. EU-OSHA, «Fiche d'information — Réadaptation et retour au travail: systèmes et politiques de l'Europe», 2016. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/rehabilitation-and-return-work-analysis-report-eu-and-member-states-policies-strategi-1/view>
- 36 De plus amples informations sur le retour au travail sont disponibles à l'adresse: https://oshwiki.eu/wiki/Return_to_work_strategies_to_prevent_disability_from_musculoskeletal_disorders et à l'adresse: https://oshwiki.eu/wiki/Rehabilitation_and_return-to-work_policies_and_systems_in_European_Countries
- 37 Takala, E.-P., et Martimo, K.-P., «Return to work strategies to prevent disability from musculoskeletal disorders» (Stratégies en matière de retour au travail pour prévenir l'incapacité due aux troubles musculosquelettiques), OSHwiki, https://oshwiki.eu/wiki/Return_to_work_strategies_to_prevent_disability_from_musculoskeletal_disorders
- 38 EU-OSHA, *Conversation starters for workplace discussions about musculoskeletal disorders* (Lanceurs de discussion sur le lieu de travail concernant les troubles musculosquelettiques). Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/tools-and-publications/publications/conversation-starters-workplace-discussions-about/view>
- 39 Luis Rodriguez-Rodriguez, Lydia Abasolo, Leticia Leon, Juan A. Jover, 'Early intervention for musculoskeletal disorders among the working

- population', OSH-wiki, https://oshwiki.eu/wiki/Early_intervention_for_musculoskeletal_disorders_among_the_working_population
- 40 EU-OSHA, *Work-related musculoskeletal disorders: prevalence, costs and demographics in the EU* (Troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle: prévalence, coûts et caractéristiques démographiques dans l'UE), 2019, p. 60, 63 et 67. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/msds-facts-and-figures-overview-prevalence-costs-and-demographics-msds-europe/view>
- 41 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à un cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail (2014-2020), COM(2014) 332 final (disponible à l'adresse: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2014:332:FIN>); Sverke, M., Falkenberg, H., Kecklund, G., Magnusson Hanson, L., et Lindfors, P., *Women and men and their working conditions: The importance of organizational and psychosocial factors for work-related and health-related outcomes* (L'importance des facteurs organisationnels et psychosociaux pour les résultats liés au travail et à la santé), Arbetsmiljöverket, 2017 (disponible à l'adresse: https://www.av.se/globalassets/filer/publikationer/kunskapssammanstallningar/women_and_men_and_their_working_conditions.pdf); EU-OSHA, *Work-related musculoskeletal disorders: prevalence, costs and demographics in the EU* (Troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle: prévalence, coûts et caractéristiques démographiques dans l'UE), 2019, p. 60-65 (disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/msds-facts-and-figures-overview-prevalence-costs-and-demographics-msds-europe/view>).
- 42 EU-OSHA, *Literature study on migrant workers* (Étude documentaire sur les travailleurs migrants), 2007 (disponible à l'adresse: https://osha.europa.eu/fr/publications/literature_reviews/migrant_workers/view); Parlement européen, «Risques liés à la santé et à la sécurité au travail pour les travailleurs les plus vulnérables», 2011 (disponible à l'adresse: [http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document.html?reference=IPOL-EMPL_ET\(2011\)464436](http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document.html?reference=IPOL-EMPL_ET(2011)464436)).
- 43 EU-OSHA, *Work-related musculoskeletal disorders: prevalence, costs and demographics in the EU* (Troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle: prévalence, coûts et caractéristiques démographiques dans l'UE), 2019, p. 62-66. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/msds-facts-and-figures-overview-prevalence-costs-and-demographics-msds-europe/view>
- 44 EU-OSHA, *OSH in figures: Young workers — Facts and figures* (La SST en chiffres: les jeunes travailleurs — données factuelles et chiffrées), 2007 (disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/report-osh-figures-young-workers-facts-and-figures/view>); EU-OSHA, *OSH in figures: Work-related musculoskeletal disorders in the EU — Facts and figures* (La SST en chiffres: les troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle au sein de l'UE — données factuelles et chiffrées), 2010 (disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/osh-figures-work-related-musculoskeletal-disorders-eu-facts-and-figures/view>).
- 45 La discrimination généralisée et continue en matière d'emploi exercée à l'encontre des personnes LGBTI a été documentée dans des études scientifiques réalisées sur le terrain, des expériences de contrôle, des revues universitaires, des procédures judiciaires, des plaintes administratives nationales et locales, des plaintes auprès d'organisations opérant au niveau des collectivités, et dans des journaux, des livres et d'autres médias. Par exemple, voir Sears, B., et Mallory, C., «Employment discrimination against LGBT people: Existence and impact» (Discrimination à l'emploi des personnes LGBT: pratiques et répercussions), dans Duffy, C. M., *Sexual orientation discrimination in the workplace* (La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle sur le lieu de travail), 2014 (disponible à l'adresse: <https://escholarship.org/content/qt9qs0n354/qt9qs0n354.pdf>); Center for American Progress, «Gay and transgender people face high rates of workplace discrimination and harassment» (Les gays et les transgenres soumis à des taux élevés de discrimination et de harcèlement au travail), 2011, <https://www.americanprogress.org/issues/lgbt/news/2011/06/02/9872/gay-and-transgender-people-face-high-rates-of-workplace-discrimination-and-harassment/>; Grant, J. M., Mottet, L. A., et Tanis, J., *Injustice at every turn: A report of the National Transgender Discrimination Survey* (Injustice à chaque tournant: rapport du sondage national sur la discrimination à l'endroit des transgenres), 2011 (disponible à l'adresse: https://static1.squarespace.com/static/566c7f0c2399a3bdabb57553/t/566cbf2c57eb8de92a5392e6/1449967404768/ntds_full.pdf); Ozeren, E., «Sexual orientation discrimination in the workplace: A systematic review of the literature» (Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle sur le lieu de travail: analyse systématique de la littérature), *Procedia: Social and Behavioural Sciences*, vol. 109, 2014, p. 1203-1215 (disponible à l'adresse: <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S187704281305252X>); Chan, Y. Y. W., *A study of occupational health: Disclosing homosexuality in the workplace* (Étude de la santé au travail: divulguer l'homosexualité sur le lieu de travail), 2016 (disponible à l'adresse: http://commons.ln.edu.hk/cgi/viewcontent.cgi?article=1012&context=socsci_fyp); Banque européenne pour la reconstruction et le développement, «Sexual orientation and earnings: New evidence from the UK» (Orientation sexuelle et rémunération: nouveaux éléments de preuve du Royaume-Uni), 2016 (disponible à l'adresse: https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3119665); Bjorkenstam, C., e.a., «Is work disability more common among same-sex than different-sex married people?» (L'incapacité de travail est-elle plus fréquente chez les personnes mariées de même sexe que chez

- celles de sexe différent?), *Epidemiology* (Sunnyvale), vol. 6, 2016, p. 242 (disponible à l'adresse: <https://www.omicsonline.org/open-access/is-work-disability-more-common-among-samesex-than-differentsex-marriedpeople-2161-1165-1000242.php?aid=75240>).
- 46 EU-OSHA, *Work-related musculoskeletal disorders: prevalence, costs and demographics in the EU* (Troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle: prévalence, coûts et caractéristiques démographiques dans l'UE), 2019, p. 116-118. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/msds-facts-and-figures-overview-prevalence-costs-and-demographics-msds-europe/view>.
- 47 Les relations entre les risques psychosociaux et les TMS ont été examinées par plusieurs universitaires. Voir, par exemple, Roquelaure, Y., *Troubles musculosquelettiques et facteurs psychosociaux au travail*, European Trade Union Institute, 2018 (disponible à l'adresse: <https://www.etui.org/fr/Publications2/Rapports/Troubles-musculo-squelettiques-et-facteurs-psychosociaux-au-travail>), ou Ropponen, A., e.a., «Physical work load and psychological stress of daily activities as predictors of disability pension due to musculoskeletal disorders» (La charge de travail physique et le stress psychologique liés aux activités quotidiennes comme indicateurs prévisionnels de la pension d'invalidité due à des troubles musculosquelettiques), *Scandinavian Journal of Public Health*, vol. 42, 2014, p. 370-376 (disponible à l'adresse: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/24608095>).
- 48 Parmi les ressources disponibles sur l'évaluation des risques liés aux spécificités des sexes figurent les documents suivants: EU-OSHA, «Fiche d'information 43 — Intégrer les questions de genre dans l'évaluation des risques», 2003 (disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/tools-and-publications/publications/factsheets/43>); EU-OSHA, «Fiche d'information — Les femmes et le vieillissement de la main-d'œuvre: conséquences pour la sécurité et la santé au travail», 2016 (disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/tools-and-publications/publications/safer-and-healthier-work-any-age-women-and-ageing-workforce-1/view>); Office suédois de l'environnement du travail, *How to improve the work environment for both women and men* (Comment améliorer l'environnement de travail tant pour les femmes que pour les hommes), 2019 (disponible à l'adresse: <https://www.av.se/globalassets/filer/publikationer/broschyren/english/how-can-the-work-environment-be-better-for-both-women-and-men-broschyr-adi-690eng.pdf>); groupe de travail sur les risques nouveaux et émergents (EMEX) du comité des hauts responsables de l'inspection du travail, *Principles for labour inspectors with regard to diversity-sensitive risk assessment, particularly as regards age, gender, and other demographic characteristics* (Principes à l'intention des inspecteurs du travail relatifs à l'évaluation des risques axée sur la diversité, notamment en ce qui concerne l'âge, le genre et d'autres caractéristiques démographiques), 2018 (disponible à l'adresse: <https://www.ispettorato.gov.it/it-it/Attivita/Documents/Attivita-internazionale/Principles-for-labour-inspectors-on-diversity-sensitive-RA.pdf>).
- 49 EU-OSHA, *The ageing workforce: implications for occupational safety and health — A research review* [Vieillesse de la main-d'œuvre: implications pour la sécurité et la santé au travail (SST) — Bilan des recherches], 2016, p. 38. Disponible à l'adresse: https://osha.europa.eu/sites/default/files/publications/documents/The_ageing_workforce_implications_for_OSH.pdf

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) contribue à faire de l'Europe un lieu de travail plus sûr, plus sain et plus productif. Instituée par l'Union européenne en 1994 et établie dans la ville espagnole de Bilbao, l'Agence collecte, élabore et diffuse des informations fiables, impartiales et objectives dans le domaine de la sécurité et de la santé, et collabore avec un réseau d'organisations de toute l'Europe en vue d'améliorer les conditions de travail.

L'EU-OSHA organise par ailleurs les campagnes «Lieux de travail sains». Les institutions de l'Union européenne et les partenaires sociaux européens apportent leur soutien à ces campagnes qui sont coordonnées au niveau national par le réseau des points focaux de l'Agence. Placée sous le thème «Pour un travail sain: allégez la charge!», la campagne 2020-2022 vise à sensibiliser aux troubles musculosquelettiques (TMS) et à la nécessité de les gérer et à promouvoir une culture de la prévention des risques.

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

C/Santiago de Compostela, 12

48003 Bilbao, ESPAGNE

Courriel: information@osha.europa.eu

www.healthy-workplaces.eu



Office des publications
de l'Union européenne